

Décision

Générale

colonial

Décision n° 551 du 17 mai 1963 :

n° 551

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 mai 1963

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1963

Date du numéro

31 mai 1963

TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 830 du 13 juin 1962 accordant une licence de 4 classe à M Abdou Mohamed Allamagan est annulée. Le Commandant de Cercle de Djibouti et le Chef du Service. des Contributions directes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.